

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : 18 avril 2023  
HEURE : 19 h 30  
LIEU : Centre administratif de la MRC

---

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BLAIN Marc-André, représentant de Sutton  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham  
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford  
FAVREAU Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant  
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** monsieur Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, mesdames Mélanie Thibault, directrice générale adjointe (finance et transport), Nathalie Grimard, directrice générale adjointe (gestion du territoire), ainsi que le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée. Monsieur Nacim Khennache, coordonnateur du service de la gestion du territoire, est également présent une partie de la séance.

---

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
4. États financiers 2022 – Dépôt des états financiers 2022 (SÉSAMM) et du rapport du vérificateur, par Raymond Chabot Grant Thornton
5. Dépôt des états financiers maison 2022
6. Présentation de la campagne d'accessibilité universelle par l'APHPBM
7. Rapport du comité consultatif en immigration du 13 avril 2023
8. Actualités du CLD
  - 8.1. AGA et rendez-vous économique annuel du CLD le 24 avril à 16 h
  - 8.2. Paiement au CLD des frais de mise en commun des ressources en comptabilité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023
  - 8.3. Paiement au CLD du premier versement 2023 de la quote-part (50 %)
9. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 12 avril 2023
  - 9.1. Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale de service visant à partager les coûts et les responsabilités pour des études relatives à la création d'une piste cyclable en site propre sur l'emprise ferroviaire abandonnée entre Saint-Hyacinthe et Farnham
  - 9.2. Demande de partenariat au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs – Projet de développement d'un projet pilote régional en matière d'approvisionnement en eau durable et résilient
  - 9.3. Demande d'avis CPTAQ – Reconstruction du pont P-04794 aux intersections des routes 237 Sud et chemin Richford à Frelighsburg
  - 9.4. Suivi du projet de cartographie de l'espace de mobilité de la rivière aux Brochets
  - 9.5. Certificats de conformité
    - 9.5.1 Règlement de démolition 311-23 - Municipalité du Canton de Bedford
    - 9.5.2 Règlement de démolition 363-2023 - Municipalité d'Abercorn

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.5.3 Règlement de démolition 351-2023 - Municipalité d'East Farnham
- 9.5.4 Règlement de démolition 652 - Ville de Farnham
- 9.5.5 Règlement de démolition 456-23 - Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
- 9.5.6 Règlement de démolition 2023-05 - Municipalité de Pike River
- 9.5.7 Règlement de démolition 2023-03-432 - Municipalité de Sainte-Sabine
- 9.5.8 Règlement de démolition 2023-03307 - Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge
- 9.5.9 Règlement de démolition 746-23 - Ville de Bedford
- 9.5.10 Règlement 458-65 modifiant le règlement de zonage 458 - Ville de Farnham
- 9.5.11 Règlement 458-64 modifiant le règlement de zonage 458 - Ville de Farnham
- 9.5.12 Règlement 448-22 modifiant le règlement de zonage 382-19 - Ville de Dunham
- 9.5.13 Règlement 454-22 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 385-19 - Ville de Dunham
10. Autorisation de signature de l'addenda 2 à l'Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres
11. Accès des organismes à but non lucratif (« OBNL ») œuvrant en gestion des matières résiduelles à l'écocentre régional – Liste des organismes désignés
12. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 23 mars 2023
13. Transport collectif et adapté
  - 13.1. Report de l'adoption du Règlement 06-0323 modifiant le règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi
  - 13.2. Adoption du cadre de gestion en vertu de la subvention du programme FRR-3 Signature-Innovation des MRC
  - 13.3. Autorisation de publication du rapport de dépenses dans le cadre du programme FRR-3 Signature-Innovation des MRC
  - 13.4. Dépôt du rapport de reddition dans le cadre du PIIRL
14. Adoption du Règlement 05-0423 modifiant le règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi
15. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 11 avril 2023
  - 15.1. Adoption du rapport annuel FRR volet 2 - 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022
16. Rapport du comité de sécurité publique du 30 mars 2023
  - 16.1. Information sur le nouveau poste de police
  - 16.2. Adoption des priorités 2023 (PARL)
  - 16.3. Adoption du plan de communication
17. Service de l'évaluation
  - 17.1. Rencontre du comité le mardi 9 mai à 16 h 30
  - 17.2. Embauche d'un technicien-inspecteur en évaluation foncière
18. Mandat de représentation dans le cadre du dossier 455-17-001520-220 de la Cour supérieure
19. Compte-rendu de la rencontre du 17 avril 2023 avec Isabelle Charest
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'avril et de mai 2023
21. Correspondances
  - 21.1. Ville de Cowansville - Déménagement de la cour municipale commune
  - 21.2. MRC d'Antoine-Labelle - Demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme Réno-Région
  - 21.3. MRC de Vaudreuil-Soulanges - Réaction des membres du conseil de la MRC au budget 2023-2024 du gouvernement du Québec et attentes spécifiées
  - 21.4. Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire - Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route
22. Mise à jour du calendrier de déploiement de la fibre optique de IHR Télécom
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

---

*De manière préliminaire, le préfet, monsieur Patrick Melchior souligne la dernière séance du conseil de la MRC de Monsieur Desmarais à titre de directeur général et greffier-trésorier de la MRC et du CLD. Il fait un bref historique du parcours exceptionnel de Monsieur Desmarais, lequel travaille à la MRC depuis 1984. Le conseil l'applaudit chaleureusement.*

137-0423

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil par le public.

138-0423

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

139-0423

**ÉTATS FINANCIERS 2022 – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022 (SÉSAMM) ET DU  
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR, PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

**CONSIDÉRANT** que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2022 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU :**

De prendre acte du dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2022 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS MAISON 2022**

Madame Thibault invite les membres du conseil à prendre connaissance de ce document, lequel a été mis à leur disposition.

**PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE PAR L'APHPBM**

Des représentants de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) font la présentation au conseil de la campagne d'accessibilité universelle et de certains accomplissements de l'organisme. L'APHPBM rappelle aux municipalités être là pour aider.

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF EN IMMIGRATION DU 13 AVRIL 2023**

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif en immigration, lequel s'est tenu le 13 avril 2023.

**ACTUALITÉS DU CLD**

**AGA ET RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUE ANNUEL DU CLD LE 24 AVRIL À 16 H**

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil de la tenue de l'assemblée générale annuelle du CLD et de son rendez-vous économique annuel, le lundi 24 avril prochain à 16 h au Centre de santé Euro-Spa à St-Ignace-de-Stanbridge.

140-0423

**PAIEMENT AU CLD DES FRAIS DE MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN COMPTABILITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement au CLD des frais de mise en commun des ressources en comptabilité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 au montant de 75 000 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

141-0423

**PAIEMENT AU CLD DU PREMIER VERSEMENT 2023 DE LA QUOTE-PART (50 %)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le 1<sup>er</sup> versement (50 %) de la quote-part 2023 au CLD au montant de 409 882,50 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 12 AVRIL 2023**

Monsieur Khennache présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 12 avril 2023.

142-0423

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICE VISANT À PARTAGER LES COÛTS ET LES RESPONSABILITÉS POUR DES ÉTUDES RELATIVES À LA CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE SUR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que le tronçon de la voie ferrée nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham est la propriété de l'entreprise Canadien Pacifique (Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec) depuis le 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** que le 8 octobre 2021, l'entreprise Canadien Pacifique a signifié de manière officielle son intention de cesser d'exploiter le tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, à travers la mise à jour de son plan triennal;

**CONSIDÉRANT** que ce tronçon est long de 45,71 kilomètres et qu'il est situé dans la MRC des Maskoutains, la MRC de Rouville et la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Maskoutains, la MRC de Rouville et la MRC Brome-Missisquoi désirent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale sur ce tronçon;

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Maskoutains, la MRC de Rouville et la MRC Brome-Missisquoi ont demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de se porter acquéreur, au moment opportun, de ce tronçon;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'obtenir des résultats d'études externes avant d'aller plus loin dans le projet;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente est nécessaire pour prévoir les modalités applicables entre les parties et l'implication et les responsabilités de chacune pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** que les parties souhaitent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal, afin de conclure une entente intermunicipale, le tout tel que précisé au présent document;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'Entente intermunicipale de service visant à partager les coûts et les responsabilités pour des études externes relatives à la création d'une piste cyclable en site propre sur l'emprise ferroviaire abandonnée entre Saint-Hyacinthe et Farnham par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais et/ou madame Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, et tous les documents afférents.

D'autoriser le paiement des contributions de la MRC à ladite entente, le tout, en fonction des modalités qui y sont prévues.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

143-0423

**DEMANDE DE PARTENARIAT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET PILOTE RÉGIONAL EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DURABLE ET RÉSILIENT**

**CONSIDÉRANT** que le territoire de Brome-Missisquoi a été particulièrement touché à l'été 2021 par des pénuries d'eau tant pour l'usage que pour l'approvisionnement, à l'instar d'autres régions du Québec, dont de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a résolu, via la résolution 391-0921, que l'approvisionnement en eau tant en quantité qu'en qualité doit faire partie des enjeux territoriaux prioritaires et d'entamer une réflexion, notamment en matière de protection de la ressource, de consommation d'eau, d'aménagement du territoire et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** que la MRC sera notamment appelée, dans le cadre de la révision du schéma, à se pencher à l'arrimage entre le développement de son territoire et la capacité d'approvisionnement en eau;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, à l'échelle de son territoire en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, et que ce plan est étroitement relié au schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que l'approvisionnement en eau est un élément essentiel pour assurer la santé et la sécurité publique et le bien-être général des citoyens en plus de déterminer la capacité d'urbanisation du territoire;

**CONSIDÉRANT** les pressions démographiques actuelles et à venir sur le territoire de Brome-Missisquoi et de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** que les décisions concernant les choix de développement des municipalités et l'aménagement du territoire nécessitent une meilleure connaissance des ressources en eau exploitables et des implications des étiages sévères afin d'arrimer le développement à la capacité d'approvisionnement en fonction des conditions variables sur le territoire de la MRC en contexte de changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite exercer un leadership régional permettant d'assurer l'adéquation entre la capacité des systèmes naturels et la demande en eau découlant des activités sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC travaille actuellement à développer un projet pilote régional avec le professeur en hydrogéologie René Lefebvre de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et la professeure Roxanne Lavoie du Centre de recherche en aménagement et développement du territoire (CRAD) de l'Université Laval, en vue de développer et d'appliquer un plan régional d'approvisionnement en eau durable et résilient qui considère à la fois les projections sur la disponibilité de la ressource ainsi que sur les besoins futurs en eau dans une perspective de changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à développer une démarche de gestion et de planification efficiente, intégrée, cohérente et innovante tout en tenant compte des spécificités du territoire de Brome-Missisquoi, et ce, dans une approche développée qui sera applicable ailleurs au Québec;

**CONSIDÉRANT** que pour développer cette nouvelle démarche, la MRC souhaite être accompagnée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et d'autres partenaires afin de définir les besoins en eau actuels et anticiper les besoins futurs tout en considérant le développement et les autres usages;

**CONSIDÉRANT** que le déploiement de ce projet à développer nécessite diverses sources de financement et de partenariats pour le mener à terme;

**CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec dans le cadre du budget 2023-2024 consistant à contribuer à améliorer la connaissance sur la ressource en eau et assurer une gestion de l'eau durable, équitable et efficace par des mesures utiles, telles que l'amélioration des connaissances concernant l'évolution de l'état de la ressource en eau sur le territoire afin de prévenir les conflits d'usage, voire les pénuries d'eau;

**CONSIDÉRANT** que la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 vise à protéger les sources d'eau potable des communautés et à assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante;

**CONSIDÉRANT** que le projet pilote régional précité répond à la volonté gouvernementale en matière d'approvisionnement en eau durable et résilient face aux impacts climatiques aux fins d'assurer une eau de qualité et en quantité suffisante;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**



Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'affirmer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs la volonté et l'intérêt de la MRC Brome-Missisquoi d'établir un partenariat, en collaboration notamment avec les chercheurs René Lefebvre de l'INRS et Roxanne Lavoie de l'Université Laval, pour réaliser un plan régional d'approvisionnement en eau durable et résilient en tant que projet pilote.

De transmettre la présente résolution aux acteurs suivants :

- Madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi;
- Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ**

144-0423

**DEMANDE D'AVIS CPTAQ – RECONSTRUCTION DU PONT P-04794 AUX INTERSECTIONS  
DES ROUTES 237 SUD ET CHEMIN RICHFORD À FRELIGHSBURG**

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 24 mars 2023 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 440210 sur le territoire de la municipalité de Frelighsburg visant une demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant une utilisation autre qu'agricole de terrains nécessaires à la réalisation du projet de reconstruction du pont P-04794;

**CONSIDÉRANT** que la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise l'acquisition d'une superficie de 0,18485 hectare en zone agricole étant donné que le remplacement du pont nécessite une nouvelle configuration de ses approches;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a appuyé la demande par la résolution 662-03-23;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle configuration du pont n'engendra pas d'impacts supplémentaires sur le milieu agricole ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas d'espaces appropriés ailleurs sur le territoire de Frelighsburg et hors de la zone agricole pour satisfaire à la demande;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du dossier 440210 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

145-0423

**SUIVI DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DE L'ESPACE DE MOBILITÉ DE LA RIVIÈRE AUX  
BROCHETS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a reçu en mai 2021 une subvention accordée par le Lake Champlain Basin Program Steering Committee (LCBP) pour la réalisation de la cartographie hydrogéomorphologique de la rivière aux Brochets;

**CONSIDÉRANT** qu'en mars 2022, est entré en vigueur le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;

**CONSIDÉRANT** que la responsabilité de la cartographie des zones inondables et des zones de mobilité revient au gouvernement du Québec conformément à l'article 46.0.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** les défis à relever en matière d'harmonisation des méthodologies entre le Québec et le Vermont ainsi que la mise en place d'un comité technique binational;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

De ne pas aller de l'avant avec le projet de cartographie de l'espace de mobilité de la rivière aux Brochets.

D'informer le Lake Champlain Basin Program ainsi que les différents intervenants liés au projet de cette décision.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ**

146-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 311-23 CONCERNANT LA DÉMOLITION -  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 6 avril le règlement 311-23 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 311-23 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

147-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 363-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - MUNICIPALITÉ D'ABERCORN**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Abercorn a transmis à la MRC le 6 avril le règlement 363-2023 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 363-2023 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



148-0423

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 351-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - MUNICIPALITÉ D'EAST FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'East Farnham a transmis à la MRC le 6 avril le règlement 351-2023 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 351-2023 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

149-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 652 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 6 avril le règlement 652 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MARTEL  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 652 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

150-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 456-23 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 6 avril le règlement 456-23 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 456-23 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

151-0423

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 2023-05 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Pike River a transmis à la MRC le 30 mars le règlement 2023-05 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2023-05 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

152-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 2023-03-432 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 5 avril le règlement 2023-03-432 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2023-03-432 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

153-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 2023-03307 CONCERNANT LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES - MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 5 avril le règlement 2023-03307 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2023-03307 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

154-0423

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 746-23 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES- VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 5 avril le règlement 746-23 concernant la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les projets de démolition d'immeubles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 746-23 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

155-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 458-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 458 - VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 28 mars le règlement 458-65 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à corriger le nombre d'étages maximal pour l'usage « industriel léger » dans la zone CM-009;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-65 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

156-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 458-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 458 - VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 28 mars le règlement 458-64 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les dispositions relatives à l'implantation de bâtiments accessoires dans la zone H4-111;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-64 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

157-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 448-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 382-19 - VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 12 avril le règlement 448-22 modifiant le règlement de zonage 382-19;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à abroger la zone R-4 et de créer les zones R-4-1, R-4-2, R-4-3, R-4-4 et P-14;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 448-22 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

158-0423

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 454-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 385-19 - VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 12 avril le règlement 454-22 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 385-19;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à assujettir les zones R-4-1, R-4-2, R-4-3, R-4-4 et P-14 au PIIA;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 454-22 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

159-0423

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 2 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION, LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI ET LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES DES AUTRES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** qu'en janvier 2020 les parties ont conclu l'Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres (ci-après l'« Entente ») en vue de confier la responsabilité à la RÉGIE d'assurer la gestion, la réception, et la valorisation de l'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI, et la réception et la valorisation des matières des AUTRES ÉCOCENTRES et des RDD non

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

conformes, d'assurer la DISPOSITION DES AUTRES MATIÈRES provenant de l'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI et des 5 autres écocentres situés sur le territoire des villes de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton et d'assurer la VALORISATION DES RDD ET MATIÈRES VISÉES, pour l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que les parties ont convenu de conclure l'addenda 1 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** que l'écocentre régional Brome-Missisquoi est situé sur le site de la RÉGIE et que depuis la conclusion de l'entente, celle-ci en assure la pleine gestion;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du besoin des citoyens et de façon plus générale, de la communauté de la MRC Brome-Missisquoi ainsi que du caractère évolutif du projet;

**CONSIDÉRANT** qu'après près de trois (3) ans d'opération il y a lieu d'adapter certains éléments de l'entente initiale, plus particulièrement afin que certains organismes à but non lucratif puissent accéder gratuitement à l'espace de réemploi et afin qu'ils puissent se départir de leurs matières, de la même manière que tous les citoyens de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que l'article 12.1 de l'entente intermunicipale permet sa modification par un instrument écrit dûment signé et accepté par le conseil et/ou l'instance appropriée des parties.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'addenda 2 à l'Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'Écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres par monsieur Patrick Melchior, préfet de la MRC et par monsieur Robert Desmarais, directeur général ou madame Mélanie Thibault, directrice générale adjointe.

**ADOPTÉ**

160-0423

**ACCÈS DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (« OBNL ») ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL – LISTE DES ORGANISMES DÉSIGNÉS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a été sollicitée à plusieurs reprises par les organismes à but non lucratif (« OBNL ») dans le but d'avoir accès gratuitement à l'écocentre régional;

**CONSIDÉRANT** que ces OBNL représentent une aide pour plusieurs citoyens de la MRC, via leur mission primaire, entre autres, sociale;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs OBNL contribuent à donner une deuxième vie à de nombreux biens via leur mission sociale;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs de ces OBNL se trouvent à gérer des quantités considérables de matières en provenance des citoyens résidentiels;

**CONSIDÉRANT** que la gestion des matières résiduelles peut représenter des coûts importants pour des OBNL;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs de ces organisations sont limitées dans l'entreposage de matières plus volumineuses, comme les encombrants et que ceux-ci pourraient être acheminés au nouvel espace de réemploi de l'écocentre régional;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite soutenir une partie des organismes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'addenda 1 à l'entente intermunicipale entre la MRC et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM), signée en 2022, permet d'accepter une quantité de matière plus importante à l'écocentre régional qu'auparavant;

**CONSIDÉRANT** que le projet-pilote concernant ce même sujet a été réalisé à l'automne 2022;

**CONSIDÉRANT** l'ajout de l'addenda 2 à l'entente intermunicipale entre la MRC et la RIGMRBM concernant l'accès à l'écocentre régional pour les OBNL oeuvrant en gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** que chaque OBNL devra suivre la procédure établie dans le cadre de l'addenda 2;

**CONSIDÉRANT** que la liste ci-dessous proposée pourra être mise à jour selon les demandes auprès de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'accès à l'écocentre régional aux OBNL suivants œuvrant en gestion des matières résiduelles :

- Centre d'action bénévole (CAB) de Bedford et environ inc.;
- Centre d'action bénévole (CAB) de Farnham inc.;
- La cellule Jeunes et Familles de Brome-Missisquoi;
- Centre de dépannage des œuvres de sœur Marguerite Dubois;
- La fabrique de la paroisse de Saint-André de Sutton.

D'autoriser la signature des documents d'accès, qui seront acheminés aux OBNL désignés, par le directeur général, monsieur Robert Desmarais, par la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault – Finances et transport ou par madame Nathalie Grimard, directrice générale adjointe – Gestion du territoire.

D'autoriser le personnel de la MRC à informer les municipalités concernant ce nouveau projet.

**ADOPTÉ**

#### **RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 23 MARS 2023**

Madame Grimard présente le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile, lequel s'est tenu le 23 mars 2023.

#### **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

#### **REPORT DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-0323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0122 CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Ce point est reporté à la séance du conseil du 16 mai 2023.

#### **ADOPTION DU CADRE DE GESTION EN VERTU DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME FRR-3 SIGNATURE-INNOVATION DES MRC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adopter le cadre de gestion en vertu de la subvention du programme FRR-3 signature-innovation des MRC;



**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le cadre de gestion en vertu de la subvention du programme FRR-3 signature-innovation des MRC.

D'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais et/ou la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, à signer et/ou à transmettre tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

162-0423

**AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRR-3 SIGNATURE-INNOVATION DES MRC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'autoriser la publication du rapport de dépenses dans le cadre du programme FRR-3 signature-innovation des MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la publication du rapport de dépenses dans le cadre du programme FRR-3 signature-innovation des MRC.

D'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais et/ou la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, à signer et/ou à transmettre tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

163-0423

**DÉPÔT DU RAPPORT DE REDDITION DANS LE CADRE DU PIIRL**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer le rapport de reddition dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le dépôt du rapport de reddition dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

D'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais et/ou la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, à signer et/ou à transmettre tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

164-0423

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-0423 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0621 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* est entré en vigueur le 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une révision du *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* est requise notamment afin de modifier certaines modalités administratives, entre autres afin de retirer l'obligation de compléter le formulaire en annexe 4 à moins de circonstances particulières;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné, que l'objet du règlement a été mentionné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 21 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 05-0423 modifiant le règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

#### **RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 AVRIL 2023**

165-0423

#### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL FRR VOLET 2 POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport annuel du FRR volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

D'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais et/ou la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, à signer et/ou à transmettre tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 30 mars 2023.

#### **INFORMATION SUR LE NOUVEAU POSTE DE POLICE**

Monsieur Desmarais informe le conseil que tout le personnel intègre aujourd'hui leurs nouveaux bureaux dans le nouveau poste de police à Dunham. La rencontre du CSP du 30 mars s'est tenue au nouveau poste et les membres du comité ont pu visiter les nouveaux locaux. Une ouverture publique avec visite sera annoncée bientôt.

166-0423

#### **ADOPTION DES PRIORITÉS 2023 (PARL)**

**CONSIDÉRANT** les entrevues réalisées par le Lieutenant Morin avec 11 acteurs importants des milieux municipal, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du communautaire et des affaires de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** les enjeux soulevés lors de ces entrevues concernant la sécurité routière, la criminalité et les besoins de visibilité et de prévention des policiers;

**CONSIDÉRANT** les discussions du comité de sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

D'adopter les priorités suivantes pour l'année 2023 (priorités d'actions régionales et locales) :

1. Visibilité :
  - surveillance des secteurs des écoles secondaires;
  - augmenter la présence aux abords des écoles.
  
2. Sécurité routière, diminuer les comportements à risque :
  - réduire le risque d'accident en lien avec l'utilisation du cellulaire;
  - réduire le risque d'accident en lien avec le comportement des cyclistes.
  
3. Criminalité, s'attaquer au trafic de stupéfiants :
  - combattre le trafic de stupéfiants dans les écoles secondaires.

**ADOPTÉ**

167-0423

**ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION PROPOSÉ PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le plan d'intervention et de communication des activités prioritaires en 2023 présenté dans le tableau suivant :

**Plan d'intervention et de communication des activités prioritaires en 2023**

Sujet	Objectifs	Interventions	Calendrier
Silencieux des motos	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la pollution sonore</li> <li>• Contrôler la conformité des silencieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence de presse : H-V de Sutton</li> <li>• Diffuser un communiqué dans les médias</li> </ul>	10 juin, 11 h
Cyberintimidation chez les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les jeunes aux risques des réseaux sociaux</li> <li>• Freiner la cyberintimidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne dans les écoles primaires et secondaires par le CLPC</li> <li>• Partenariat avec le CSSVDC et ETSB</li> </ul>	Mai-juin et sept. à déc.
Violence chez les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la violence</li> <li>• Freiner le trafic et la consommation de drogue</li> <li>• Freiner la violence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne dans les écoles secondaires par le CLPC</li> <li>• Partenariat avec le CSSVDC et ETSB</li> <li>• Mesures coercitives</li> </ul>	Mai-juin et sept. à déc.
Sécurité routière près des écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la vitesse des véhicules</li> <li>• Impliquer les enfants dans la sécurité de leur milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération sac d'école – Afficheur de vitesse</li> <li>• Identifier des écoles primaires</li> </ul>	Septembre
Partage de la route avec les vélos	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les cyclistes</li> <li>• Améliorer la fluidité de la circulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser un communiqué dans les médias</li> <li>• Diffuser les règles de partage sur sites internet et carte circuits vélo</li> <li>• Partager le message avec les municipalités</li> </ul>	Mai
Sécurité des piétons	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la sécurité aux passages piétonniers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations sécurité aux passages piétonniers</li> <li>• Identifier un lieu de démonstration</li> <li>• Diffuser un communiqué dans les médias</li> </ul>	Juin
Sécurité des aînés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir la fraude, particulièrement celle par téléphone et par internet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne d'information des policiers dans les RPA et les commerces</li> </ul>	En continu

**ADOPTÉ**

## SERVICE DE L'ÉVALUATION

### RENCONTRE DU COMITÉ LE MARDI 9 MAI À 16 H 30

Monsieur Desmarais informe les membres du comité de la prochaine rencontre du comité de l'évaluation, laquelle se tiendra le 9 mai prochain à 16 h 30.

168-0423

Remplacée par la  
résolution 184-0523

### EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN ET INSPECTEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher pour le remplacement d'une ressource;

**CONSIDÉRANT** que ce poste sous l'autorité de la coordonnatrice du service de l'évaluation foncière visera à combler le poste de technicien et inspecteur en évaluation. Plus particulièrement, il s'agira de :

- Effectuer les inspections et mettre à jour les dossiers des propriétés résidentielles et agricoles dans le cadre d'un maintien d'inventaire, d'un permis ou à la suite d'une vente;
- Répondre aux demandes d'informations des citoyens;
- Collaborer à la confection du rôle;
- Contacter les citoyens dans le cadre d'une prise de rendez-vous ou d'une demande d'information;
- Effectuer toutes autres tâches connexes nécessaires par le travail d'équipe ou par sa supérieure.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
ET RÉSOLU;**

D'embaucher Samuel Paquette au poste de technicien et inspecteur, et ce, à titre d'employé régulier, pour un contrat à durée indéterminée et de définir les conditions d'embauche suivantes, à savoir :

- Entrée en fonction le 8 mai;
- Période de probations de 6 mois;
- Horaire de travail de 35 heures/semaine;
- Salaire à l'embauche selon la classe 5, échelon 9 et à la fin de la probation, classe 5, échelon 10;
- Deux semaines de vacances rémunérées sont attribuées pour l'année 2023;
- Une année d'ancienneté est reconnue à l'embauche pour le calcul des vacances des années subséquentes;
- Autres conditions et avantages applicables selon le *Manuel des politiques et des conditions de travail relatives aux ressources humaines* de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

169-0423

### MANDAT DE REPRÉSENTATION DANS LE CADRE DU DOSSIER 455-17-001520-220 DE LA COUR SUPÉRIEURE

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la représentation par avocat de la MRC dans le cadre du dossier 455-17-001520-220 de la Cour supérieure;

**CONSIDÉRANT** que les parties souhaitent conclure un contrat de gré à gré, lequel sera le mode de passation, aux fins du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que, le Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi permet de conclure le contrat visé de gré à gré en ce que ce contrat est visé par une exception prévue à la loi (services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal) (art. 935 al. 1 (4) b) C.m.);

**CONSIDÉRANT** que les critères de rotation du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi ont été pris en considération dans le choix du fournisseur, et ce, en raison:

- Du degré d'expertise nécessaire;
- De la qualité des services déjà dispensés à la MRC
- De la qualité des services recherchés;

**CONSIDÉRANT** que le contrat entrera en vigueur rétroactivement au 13 avril 2023 et se terminera au plus tard lorsque l'ensemble des obligations auront été accomplies dans le cadre de ce mandat;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'un contrat de gré à gré avec le cabinet d'avocat Poupart & Poupart avocats inc. dans le cadre du dossier 455-17-001520-220 de la Cour supérieure.

D'autoriser le mandat dudit cabinet et de son avocat M<sup>e</sup> Armand Poupart, dans le cadre dudit dossier.

De nommer le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, ainsi que la directrice générale adjointe, madame Nathalie Grimard, à titre de personnes responsables de la coordination de ce contrat et de la gestion des demandes contractuelles.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 17 AVRIL 2023 AVEC ISABELLE CHAREST**

Monsieur Melchior fait notamment le compte-rendu des principales thématiques d'une rencontre s'étant tenue le 17 avril, avec madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2023**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'avril et de mai 2023.

**CORRESPONDANCES**

**DÉMÉNAGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** l'entente pour rétablissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Cowansville au territoire de chacune des municipalités en vigueur depuis le 21 octobre 1999 et modifiée le 3 septembre 2004;

**CONSIDÉRANT** le rapport du Conseil de la magistrature du Québec intitulé « La Cour municipale un tribunal judiciaire indépendant et impartial » transmis aux municipalités à l'automne 2022;

Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'afin de suivre les recommandations dudit rapport, la Ville de Cowansville a l'opportunité de déménager la cour municipale dans des nouveaux locaux qui conféreront un lieu indépendant pour la tenue des séances de cour;

**CONSIDÉRANT** que par ce déménagement, la Ville offrira des locaux distincts pour la cour municipale, ce qui permettra d'avoir une salle de cour distincte afin d'éviter que la cour siège dans la salle du conseil municipal, et ce, afin de donner les apparences d'impartialité requises et pour dresser un mur entre l'administration municipale, le greffe, le bureau du juge et la salle d'audience;

**CONSIDÉRANT** l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (RLRQ. e. C-72.01);

**CONSIDÉRANT** que chacune des municipalités parties à l'entente pour l'établissement d'une cour commune doit consentir par résolution au déménagement de la cour municipale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'aviser le ministère de la Justice que la MRC Brome-Missisquoi est en accord avec l'intention de la Ville de Cowansville de changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale commune de Cowansville afin qu'elle soit dorénavant située au 301, rue d'Albany, à Cowansville et de demander l'approbation du ministère de la Justice quant au déménagement de la cour municipale.

De transmettre également une copie de la présente résolution à la Ville de Cowansville.

**ADOPTÉ**

171-0423

**MRC D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)  
CONCERNANT LA DATE DE LANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION**

**CONSIDÉRANT** que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion (PRR);

**CONSIDÉRANT** que, pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu'à compter de la date d'ouverture de la programmation, et ce, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle elle se termine;

**CONSIDÉRANT** que la programmation 2022-2023 a été ouverte le 14 juillet 2022, la programmation 2021-2022, le 3 juin 2021 et la programmation 2020-2021, le 27 juillet 2020, soit entre 64 à 118 jours suivant la fin de la programmation précédente;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'ouverture de la programmation, certaines étapes préalables doivent être réalisées avant l'engagement d'un dossier (période d'inscription, récolte de la documentation, visite des lieux, devis, soumissions), ce qui occasionne que les premiers engagements ne puissent se faire qu'en septembre ou octobre;

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficier de cette période favorable à la réalisation des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que, selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale;



**CONSIDÉRANT** que, chaque année, à compter du mois d'avril jusqu'à la date d'ouverture du programme, la MRC reçoit un fort volume d'appels de la part de citoyens désirant connaître la date d'ouverture et s'inscrire;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs de ces appels sont récurrents parce que la MRC n'est pas en mesure d'informer les citoyens adéquatement, car la date d'ouverture ne lui est pas communiquée par la SHQ ;

**CONSIDÉRANT** que le lancement tardif des programmations a pour effet de condenser le temps alloué à l'inspecteur et au personnel administratif de la MRC pour engager les dossiers, alors que cet effort pourrait être avantageusement réparti sur toute l'année et que ceci contribuerait à la rétention des inspecteurs;

**CONSIDÉRANT** la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

Pour une saine administration du programme Réno-Région, de demander à la ministre responsable de l'Habitation et à la Société d'Habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année.

De demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec afin de faire valoir les présentes revendications auprès de la Société d'habitation du Québec.

De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉ**

**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - RÉACTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU BUDGET 2023-2024 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET ATTENTES SPÉCIFIÉES**

Le conseil des maires ne donne pas suite à cette correspondance.

172-0423

**METTONS FIN À L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TRAJET SCOLAIRE - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE**

**CONSIDÉRANT** que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

**CONSIDÉRANT** que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

**CONSIDÉRANT** que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

**CONSIDÉRANT** que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi élabore actuellement un Plan directeur vélo visant à structurer un réseau cyclable sécuritaire et convivial dans Brome-Missisquoi au bénéfice des collectivités;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du regroupement citoyen « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire »;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

Que la MRC Brome-Missisquoi demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.

Que la MRC Brome-Missisquoi demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

**ADOPTÉ**

#### **MISE À JOUR DU CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DE IHR TÉLÉCOM**

Monsieur Desmarais présente la mise à jour du calendrier de déploiement de la fibre optique de IHR télécom. Le déploiement est complété, sous réserve des programmes Éclair.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Melchior souligne la relève prochaine de madame Mélanie Thibault à titre de directrice générale et de madame Nathalie Grimard à titre de directrice générale adjointe.

Monsieur Bellefroid questionne le conseil au sujet de certains travaux. Le préfet invite à porter la situation à l'attention du comité d'aménagement.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen questionne le conseil au sujet des responsabilités de la MRC et des exigences gouvernementales.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Robert Desmarais propose à monsieur Claude Dubois de lever la séance;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

Patrick Melchior, préfet

---

David Legrand, greffier